



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 21 août 2013  
(OR. en)**

**13089/13**

**COMAG 80  
PESC 1009**

**RÉSULTATS DES TRAVAUX**

---

du: Conseil

en date du: 21 août 2013

---

n° doc. préc.: 13079/13 COMAG 79 PESC 1007

---

Objet: Conclusions du Conseil sur l'Égypte

---

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur l'Égypte qui ont été adoptées par le Conseil le 21 août 2013.

  

---

**CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR L'ÉGYPTE**

1. L'Union européenne entretient de longue date des relations étroites avec le peuple égyptien et se tient à ses côtés dans sa quête actuelle de démocratie, de respect des droits de l'homme, de dignité, de justice sociale et de sécurité. L'UE rappelle les événements du 25 janvier 2011, ainsi que les aspirations de millions d'Égyptiens et tous les sacrifices consentis pour ces idéaux. L'UE considère l'Égypte comme un voisin et un partenaire important.
2. C'est donc avec beaucoup d'inquiétude que l'UE suit les événements qui se déroulent actuellement en Égypte, et tout particulièrement depuis mercredi dernier. Elle condamne on ne peut plus clairement tous les actes de violence. L'UE estime que les opérations menées récemment par les forces de sécurité égyptiennes étaient disproportionnées et ont causé un nombre inacceptable de morts et de blessés. À cet égard, elle note qu'il a été annoncé, le 18 août 2013, qu'une enquête indépendante serait ouverte concernant toutes les exécutions, et elle demande au gouvernement de faire preuve de retenue.
3. L'UE condamne fermement les actes de terrorisme, comme le meurtre de policiers dans le Sinaï, la destruction d'un grand nombre d'églises et le fait que la communauté copte soit prise pour cible, ou les attentats perpétrés contre des bâtiments publics et des musées. À cet égard, l'UE rappelle qu'elle défend la liberté de religion ou de conviction en toutes circonstances, et condamne les attaques contre tous les lieux de culte et contre les personnes du fait de leur religion ou de leurs convictions.
4. L'UE demande à tous les Égyptiens de mettre fin au cycle de la violence et de s'abstenir de poser des actes susceptibles de générer davantage de violence, y compris des actes de provocation, des incitations à la violence ou des discours haineux. Ceux qui commettent de tels actes doivent être traduits en justice. Tout en respectant le fait que le gouvernement est responsable du maintien de la sécurité de l'ensemble des citoyens, l'UE demande aux autorités égyptiennes de mettre fin à l'état d'urgence, de rétablir d'urgence le respect de la légalité, de libérer tous les prisonniers politiques et de respecter les obligations internationales en ce qui concerne le traitement des personnes détenues.

5. L'UE exhorte tous les partis politiques à s'engager dans un dialogue digne de ce nom et ouvert à tous afin de rétablir un processus démocratique répondant aux demandes et aux aspirations légitimes de la population égyptienne. L'UE espère qu'un dialogue national sans exclusive et ouvert à toutes les forces politiques sera rapidement convoqué et note que, dans la déclaration du 20 août, les autorités égyptiennes ont réaffirmé leur engagement à mettre en œuvre la feuille de route. Les discours politiques ne sauraient être violents et des groupes politiques ne sauraient être exclus ou interdits tant qu'ils renoncent à la violence et respectent les principes démocratiques. La seule solution est la réconciliation politique et la coopération pacifique pour reprendre le chemin de la démocratie. C'est au peuple égyptien qu'il appartient de décider de la voie à suivre et de se mettre d'accord sur une constitution destinée à fonder une Égypte démocratique dans le respect total de la séparation des pouvoirs, avec les freins et contrepoids nécessaires pour que puissent se tenir des élections libres et régulières auxquelles tous les partis pourront se présenter.
6. Un avenir prospère pour l'Égypte ne peut être fondé que sur une solution démocratique reposant sur des institutions démocratiques qui fonctionnent pleinement, qui protègent tous les citoyens d'Égypte, y compris les personnes appartenant à des minorités et les femmes, ainsi que leurs droits, y compris le droit de manifester pacifiquement; une solution dans le cadre de laquelle l'État de droit ainsi que les droits de l'homme et les libertés fondamentales, en particulier la liberté de réunion et d'expression, de religion ou de conviction, ainsi que le droit à un procès équitable, soient pleinement respectés. Ces droits devraient être garantis par l'État de droit et protégés par un gouvernement civil doté de tous les pouvoirs nécessaires.
7. Soucieux des besoins de la population égyptienne, le Conseil a examiné la question de l'aide à l'Égypte. Il a chargé la Haute Représentante, en coopération avec la Commission, de réexaminer la question de l'aide de l'UE à l'Égypte au titre de la politique européenne de voisinage et de l'accord d'association sur la base de l'adhésion de l'Égypte aux principes qui les régissent. Le Conseil s'est déclaré inquiet face à la situation économique dans le pays et à ses conséquences négatives sur les couches les plus vulnérables de la société égyptienne. C'est pourquoi l'aide dans le secteur socio-économique et l'aide à la société civile se poursuivront. L'UE suivra de près l'évolution de la situation en Égypte et réajustera sa coopération en conséquence.
8. Les États membres ont également décidé de suspendre les licences d'exportation vers l'Égypte de tous les équipements qui pourraient être utilisés à des fins de répression interne, de réévaluer les licences d'exportation des équipements couverts par la position commune 2008/944/PESC et de réexaminer l'assistance qu'ils apportent à l'Égypte dans le domaine de la sécurité.

9. Le Conseil se félicite de l'action menée sans relâche par la Haute Représentante sur ce dossier, y compris de ses récentes visites dans la région et du fait qu'elle est disposée à effectuer de nouvelles démarches si les circonstances le permettent. L'UE réaffirme sa volonté de soutenir la reprise d'un dialogue politique ouvert à tous et d'éventuelles élections en Égypte, et notamment de poursuivre les bons offices de la Haute Représentante et du RSUE pour la région du Sud de la Méditerranée, dans le cadre d'une coopération étroite avec nos partenaires internationaux et régionaux.
  
  10. L'UE réaffirme qu'elle souhaite aider la population égyptienne dans sa quête d'une Égypte stable, inclusive, démocratique et prospère.
-